



COMMUNE DE HINDISHEIM

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION DU 16 NOVEMBRE 2021

Convocation du 09 novembre 2021

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 21 octobre 2021 ;
- 2) Délibération complémentaire à la délibération prise le 04/02/2021 relative à l'acquisition d'une parcelle à la Fabrique de l'Eglise de Hindisheim ;
- 3) Vérification des installations du paratonnerre de l'Eglise Saints Pierre et Paul : Attribution du marché ;
- 4) Entretien des locaux du bâtiment Mairie-Ecole et du bâtiment de l'Ecole Maternelle : Attribution du marché ;
- 5) Entretien de l'installation de VMC du bâtiment Mairie-Ecole : Attribution du marché ;
- 6) Contrat d'hébergement et de maintenance du site internet ;
- 7) Divers.

**PRESENTS** : Mmes NOISIEZ Clarisse – LAUER Marie-Noëlle - HURTER Marthe - WOESSNER Céline – FRANÇOIS Marion – CROIZET-LEJEUNE Frédérique – FINCK Marie – MARTZ-OFFERLE Céline  
MM. NOTHISEN Pascal – NIEDERGANG Nicolas – PERRAUT Alfred – EUVRARD Patrick - REIBEL Mathieu – JEHL Joffrey

**ABSENTS EXCUSES** : Mme SCHNEIDER Christelle (procuration à M. Nicolas NIEDERGANG)  
M. WEIBEL Philippe (procuration à Mme Marie FINCK)  
M. CROIZET Eric (procuration à Mme Frédérique CROIZET-LEJEUNE)  
M. MEYER Gaël  
M. SCHNEE Clément

Secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle LAUER assistée de Mme Anaïs FRECHARD

#### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2) DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION PRISE LE 04/02/2021 RELATIVE A L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE A LA FABRIQUE DE L'EGLISE DE HINDISHEIM**

Monsieur le Maire Pascal NOTHISEN rappelle la délibération du 04 février 2021 par laquelle la commune a décidé d'acquérir deux parcelles auprès du Conseil de Fabrique de l'Eglise de Hindisheim pour l'implantation du transformateur électrique précédemment implanté à la Wacht.

Afin de pouvoir rédiger l'acte de vente, l'Office Notarial RUSTENHOLTZ-TRENS d'Erstein a besoin que la commune lui confirme les numéros des parcelles et leurs superficies. Il s'agit de la parcelle section 05 n°234 d'une superficie de 8m<sup>2</sup> ainsi que la parcelle section 05 n°236 d'une superficie de 8m<sup>2</sup>.

Suite à discussions avec le conseil de Fabrique de l'Eglise, Monsieur le Maire propose d'ajuster légèrement le prix et d'acquérir ces deux parcelles pour un montant de 7200 € TTC/are.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à 17 voix pour et 1 abstention (Joffrey JEHL)**

- **De confirmer l'acquisition de la parcelle section 05 n°234 d'une superficie de 8m<sup>2</sup> ainsi que la parcelle section 05 n°236 d'une superficie de 8m<sup>2</sup>,**
- **De fixer le prix à 7200€ TTC/are soit un total de 1152 € TTC pour les 16 m<sup>2</sup>.**

### **3) VERIFICATION DES INSTALLATIONS DU PARATONNERRE DE L'EGLISE SAINTS PIERRE ET PAUL : ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire, rappelle les obligations de la commune en matière de sécurité des bâtiments recevant du public et plus précisément la réglementation concernant les contrôles annuels à effectuer sur les paratonnerres.

Le contrat actuel étant arrivé à échéance, en s'appuyant sur la délégation octroyée par le conseil municipal le 28/05/2021 et sur la procédure des marchés adaptés, une mise en concurrence avec recherche de devis et une publicité par affichage a été adoptée. Un avis de mise en concurrence a été affiché le 29/09/2021. A l'issue de la période de dépôt une offre a été déposée par la Société Alsacienne de Paratonnerres de STRASBOURG pour un montant annuel de 85.00 € HT soit 102.00 € TTC.

La commission d'analyse des marchés a examiné ce dossier le 16 novembre 2021 et a donné un avis favorable pour confier ce marché à la Société Alsacienne de Paratonnerres pour un coût de 102.00 € TTC par an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **De procéder à la souscription d'un contrat d'un contrôle annuel du paratonnerre de l'église,**
- **De confier cette prestation à la Société Alsacienne de Paratonnerres pour un coût annuel de 85.00 € HT soit 102.00 € TTC (valeur 2021),**
- **D'autoriser le Maire à signer le contrat devant intervenir,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au Budget.**

### **4) ENTRETIEN DES LOCAUX DU BÂTIMENT MAIRIE-ECOLE ET DU BÂTIMENT DE L'ECOLE MATERNELLE : ATTRIBUTION DU MARCHE**

Monsieur Nicolas NIEDERGANG, Adjoint au Maire, expose qu'il y lieu de passer un nouveau marché concernant l'entretien courant (nettoyage) des locaux du bâtiment Mairie-Ecole et du bâtiment école maternelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Une mise en concurrence a été effectuée sous la forme d'un affichage (du 30/09/2021 au 02/11/2021) et la recherche de devis auprès de plusieurs entreprises spécialisées à savoir :

- NET SERVICE à Obernai
- C'CLEAN à ILLKIRCH
- HYPRO à INNENHEIM
- SERNET à STRASBOURG
- MILLEPATTE à BENFELD

Seule la société NET SERVICE a présenté une offre de service. Le montant de l'offre est de 19 673.44 € TTC annuel.

La commission d'analyse des marchés a examiné ce dossier le 16 novembre 2021 et a donné un avis favorable pour confier ce marché à la société NET SERVICE pour un coût de 19 673.44 € TTC par an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **De confier l'entretien courant des locaux du bâtiment Mairie-Ecole et de nettoyage des baies vitrées du bâtiment Ecole Maternelle, pendant 3 années consécutives à la Société NET SERVICE sise à OBERNAI pour un montant annuel de 16 394.72 € HT soit 19 673.44 € TTC.**
- **D'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes pièces s'y afférentes.**

**5) ENTRETIEN DE L'INSTALLATION DE VMC DU BÂTIMENT MAIRIE-ECOLE :  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

L'Adjoint au Maire, Nicolas NIEDERGANG, expose qu'il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance des installations VMC du bâtiment Mairie-Ecole qui arrive à échéance le 31/12/2021.

Dans ce cadre une mise en concurrence a été lancée sous la forme d'un affichage (du 30/09/2021 au 02/11/2021) et plusieurs entreprises spécialisées ont été sollicitées pour une offre sur la base d'un contrat de 3 ans et un niveau de maintenance dit normal hors prise en charge du coût des pièces défectueuses et des filtres.

Les entreprises sollicitées sont les suivantes :

- EIMI à DUPPIGHEIM
- LOHNER à STRASBOURG
- GENIE CLIMATIQUE DE L'EST à HOENHEIM

La société EIMI a présenté une offre de service sur une durée de trois ans. Le montant de l'offre est de 786,00 € TTC par an.

La société GENIE CLIMATIQUE a présenté une offre de service sur une durée de trois ans. Le montant de l'offre est de 692.40 € TTC.

La commission d'analyse des marchés a examiné ce dossier le 16 novembre 2021 et a donné un avis favorable pour confier ce marché à la société GENIE CLIMATIQUE pour un coût de 577.00 € HT, soit 692.40 € TTC par an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **De confier la maintenance des installations de VMC du bâtiment Mairie Ecole, pendant 3 années consécutives à la Société GENIE CLIMATIQUE sise à HOENHEIM pour un montant annuel de 577.00 € HT soit 692.40 € TTC.**
- **D'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes pièces s'y afférentes.**

**6) CONTRAT D'HEBERGEMENT ET DE MAINTENANCE DU SITE INTERNET**

Monsieur le Maire expose qu'un groupement de commande avait été formé, en 2015, par les 11 collectivités de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein afin de créer ou de renouveler les sites internet.

Cette démarche avait été engagée pour assurer une unité visuelle et fonctionnelle des sites internet afin de permettre aux usagers une meilleure lisibilité du territoire. Le groupement de commande avait confié la création du site internet, l'hébergement et la maintenance à la société Synapse.

Il appartient aujourd'hui à chaque commune de renouveler les prestations proposées par la société Synapse, à savoir :

- Hébergement – maintenance et assistance : 390 € HT /an
- Certificat SSL https : 50 € HT/an

Le conseil municipal, après avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- **De confier l'hébergement, la maintenance, l'assistance et le certificat SSL https du site internet de la commune à Synapse pour la somme de 440 € HT/an, pour quatre ans à compter du 01/01/2022,**
- **D'autoriser le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi que toutes pièces s'y afférentes.**

## 7) DIVERS

### a) Informations

M. le Maire porte à la connaissance des conseillers un courrier de l'Eurométropole de Strasbourg soumettant à la consultation des partenaires institutionnels le dossier relatif à la **Zone à Faibles Emissions** (lien internet <http://stras.me/zfe-m-consultation>). Cette ZFE entrera en vigueur le 1er janvier 2022, dans une démarche progressive et pédagogique qui impliquera dans un premier temps l'interdiction des véhicules les plus polluants non classés ou Crit'Air 5.

Les conseillers municipaux prennent acte de ce dispositif sans l'approuver, notamment du fait de son caractère unilatéral voire discriminatoire. Parallèlement, s'agissant de l'accès à l'agglomération strasbourgeoise pour nos habitants, il est à déplorer les bouchons supplémentaires et le parcage des véhicules induits quotidiennement sur la RD1083 par le feu rouge mis en service récemment à Ichtratzheim.

Une rétrospective en photos des **dernières manifestations** à Hindisheim est projetée :

- Commémoration sur la tombe de Laure Diebold-Mutschler
- Inauguration de la rue Laure Diebold-Mutschler
- Commémoration au Monument aux Morts
- Exposition « Héroïnes oubliées »
- Conférence de Mme Anne-Marie WIMMER
- Manœuvre des Sapeurs-Pompiers dans le bâtiment de l'école élémentaire.

L'avant-projet de l'extension de la **Zone Artisanale de la Kaltau** est approuvé par le Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Le bureau des maires de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a acté la gratuité exceptionnelle, pour cette saison, du bus permettant de se rendre aux représentations du **Théâtre Alsacien de Strasbourg**.

M. le Maire indique que, lors de la prochaine commission des finances qui sera une « toutes commissions », il s'agira de mettre le **Plan Communal de Sauvegarde** à jour.

### b) Urbanisme

#### Permis de construire

- DW Promotion – 236 rue du Château  
Démolition de la grange et du garage existant  
Création d'un immeuble de 6 logements
- GAUDEL Yann / HAUTIN Catherine – Lot n° du lotissement « Auf dem Dorfgraben »  
Construction d'une maison individuelle
- GAEC Bottemer – Section 38 parcelle 232  
Construction d'un bâtiment agricole et rénovation de la toiture du bâtiment existant
- HANSMAENNEL Vincent – Lot n°2 de la DP division 067 197 20 R0044 (R. de la Croix)  
Construction d'une maison individuelle
- GOLEMBECKI Emmanuel – Chemin de la Forêt  
Construction d'une maison individuelle

#### Déclaration préalable

- OULMANN Jeanine – 302a rue de la Croix  
Mise en place d'une piscine

#### Droit de préemption

- 211 impasse du Moulin  
La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour l'ensemble de ces transactions.

**c) Prochaines dates à retenir**

- Samedi 20 novembre 2021 : Installation des décorations de Noël
- Mardi 23 novembre 2021 : Toutes commissions
- Samedi 27 novembre 2021 : Banque alimentaire
- Vendredi 03 décembre 2021 : St Nicolas
- Samedi 04 décembre 2021 : Téléthon
- Jeudi 16 décembre 2021 : Conseil Municipal
- Vendredi 07 janvier 2021 : Cérémonie des Vœux

**d) Tour de table**

Frédérique CROIZET :

- informe qu'un bac ralentisseur a été abimé le lundi 15 novembre 2021.
- s'interroge sur le dysfonctionnement des lampadaires de la rue Laure Diebold Mutschler. Nicolas NIEDERGANG répond que les UME doivent encore intervenir.

Céline MARTZ-OFFERLE propose de mettre en place un panneau « voie sans issue » avant le chemin entre la rue du Fossé et l'atelier communal. En effet, un chauffeur a heurté les rochers se situant sur ce chemin. Joffrey JEHL ajoute qu'il serait intéressant de mettre des réfléchissants sur lesdits rochers.

Céline WOESSNER informe qu'elle a lu un article dans le journal « Rue89 » sur la Cyberattaque de la Mairie d'Erstein. La médiathèque d'Erstein avait aussi été victime d'une cyberattaque en 2019. Monsieur le Maire sensibilise l'ensemble du conseil municipal sur la dangerosité de ces cyberattaques et en parlera également aux employés municipaux.

Marthe HURTER remercie toutes les personnes qui se sont associées au deuil qui a touché sa famille.

Mathieu REIBEL informe sur les absences répétées au sein de l'équipe enseignante de l'école maternelle. Les parents sont mécontents et souhaitent que la mairie intervienne. Céline MARTZ-OFFERLE ainsi que Mathieu REIBEL ont informé les parents que la mairie n'est pas responsable et ne peut en aucun cas procéder à ces remplacements. Cela relève de l'Education Nationale. Céline MARTZ-OFFERLE propose qu'un communiqué soit distribué dans les cahiers des enfants afin d'expliquer cela aux parents.

L'évolution du contexte sanitaire et pandémique ne permettant pas d'organiser la prochaine fête des seniors, Clarisse NOISIEZ soumet l'idée d'offrir un bon cadeau, valable dans les commerces du village. Monsieur le Maire trouve l'idée intéressante, elle avait d'ailleurs déjà été examinée, néanmoins le CCAS a souhaité privilégier le cabas garni de produits locaux. L'idée est conservée si une telle situation se présente.

Marie-Noëlle LAUER :

- rappelle qu'une collecte de sang se déroulera le 26 novembre 2021 à Hindisheim.
- propose de déplacer le panneau « accès uniquement aux riverains » au début du chemin longeant le lotissement « Le Beau Site » afin d'éviter l'engagement de certains véhicules qui en l'état actuel ne voient pas ce panneau.

Fin de séance : 22h